

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-président

Docteur Mathieu Brière
Vice-président

Docteur Renaud Chouquer
Secrétaire général

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 9 FEVRIER 2026

LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN PLAN PERINATALITE... MAIS OUBLIE LES MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS !

**Le SNPHARE rappelle la présence indispensable
des médecins anesthésistes-réanimateurs dans le pilotage du groupe de travail.**

Le 5 février 2026, la Ministre chargée de la Santé a lancé un chantier national sur la **Périnatalité**¹.

ENFIN ! Enfin une mesure concrète concernant la périnatalité et la révision du décret de 1998. Des travaux avaient commencé dans ce sens avant la pandémie COVID, puis ont été interrompus. Leur reprise est réclamée depuis des années par le SNPHARE et par l'ensemble des acteurs de la périnatalité, des spécialités de l'obstétrique à la pédiatrie, en passant par l'anesthésie-réanimation et même la médecine d'urgence.

ENFIN !... Encore faudrait-il que cette reprise se fasse correctement ! Car malheureusement, **aucun médecin anesthésiste-réanimateur** n'a été intégré dans le groupe de pilotage qui compte une sage-femme, une pédiatre néonatalogiste et un gynécologue-obstétricien.

Cette absence interroge. La Ministre envisagerait-elle d'exclure les anesthésistes-réanimateurs des maternités ?... Ce qui signifierait :

- Des accouchements sans analgésie péridurale,
- Des césariennes (et autres actes chirurgicaux de l'accouchement) à vif - ou peut être avec un verre d'alcool fort ou un mouchoir imprégné d'éther ?
- Des hémorragies du post-partum (qui concernent jusqu'à 10% des accouchements) et des autres urgences vitales (éclampsies, embolies amniotiques...) sans réanimation.

Comment envisager d'améliorer la mortalité materno-infantile, de garantir la sécurité des femmes et des enfants, et de prendre en charge la douleur et les complications maternelles (parfois gravissime) sans inclure les médecins anesthésistes-réanimateurs dans le pilotage de ces travaux, alors même qu'il s'agit d'une activité multidisciplinaire par essence ?

L'anesthésie-réanimation est un pivot de la périnatalité, au même titre que l'obstétrique et la néonatalogie.

¹ <https://sante.gouv.fr/actualites-presse/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-de-la-premiere-reunion-du-comite-de-pilotage-du-plan-fertilité-et-des>

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-président

Docteur Mathieu Brière
Vice-président

Docteur Renaud Chouquer
Secrétaire général

Le **SNPHARE** participait, avec d'autres composantes représentatives de la spécialité d'anesthésie-réanimation, aux discussions d'avant COVID et a été **source de propositions**² pour l'amélioration de l'organisation de l'anesthésie-réanimation obstétricale et donc de la qualité et de la sécurité des soins (effectifs médicaux et paramédicaux nécessaires, organisation d'un maillage territoriale pour les pathologies maternelles préexistantes ou liées à la grossesse et à l'accouchement). Plus récemment, il a été auditionné par la mission sénatoriale, contribué à la mission IGAS et a répondu à l'invitation du Ministre Neuder en juillet 2025 à ce sujet.

A l'heure où se multiplient les "solutions" proposées par des élus (qui vont à l'encontre des préconisations des spécialistes de la périnatalité) : bons d'achat, moratoire contre la fermeture des petites maternités... **le SNPHARE attend de la Ministre qu'elle prenne le dossier dans son intégralité, avec l'ensemble des acteurs professionnels concernés**, afin de proposer des solutions réalistes, efficaces et pérennes pour les enfants à naître, les nouveau-nés et les mères.

Le SNPHARE demande donc :

- L'intégration immédiate d'un médecin anesthésiste-réanimateur dans le groupe de pilotage,
- La consultation de toutes les parties prenantes de l'anesthésie-réanimation obstétricale.

Le SNPHARE réitère sa demande de rendez-vous à la ministre, la précédente demande étant restée étonnamment sans suite.

Le SNPHARE restera très attentif à la mise en place rapide de mesures concrètes, et en accord avec nos attentes, concernant la périnatalité.

Contact presse : Mathieu Brière 06 69 02 63 65

² <https://www.snphare.fr/fr/blog/posts/mission-dinformation-du-senat-sur-lavenir-de-la-perinatalite---audition-et-contribution-ecrite-du-snphare>